

République Islamique de Mauritanie

Agence Nationale de Recherches Géologiques et
du Patrimoine Minier

(ANARPAM)

df
A
M

PROCÈS VERBAL CIAIS / ANARPAM

N° 49

**Objet : Fourniture des besoins de l'ANARPAM en
Matériels de bureaux pour les nouveaux locaux.**

Session du 11/Novembre/ 2021

PROCES -VERBAL D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Suite à la demande d'initiation d'une procédure pour la Fourniture des besoins de l'ANARPAM en Matériels de bureaux pour les nouveaux locaux, adressée au Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM), par la Direction Générale, en date du 28/10/2021, sous le N° 138/21, la commission s'est réunie le 11 novembre 2021 à 10 H 15 mn, dans les locaux dudit Agence sous la présidence de **Monsieur Mohamed El Mokhtar Dahmada**.

Étaient présents, outre le président de la séance :

Membres :

- M. Ahmed Vadel Sidi
- M. Cheikhna EMINE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

- ABG
- Ets El BARAKA pour le Commerce Général
- Mauritanienne des Travaux

Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le CIAIS.

Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

Le Comité a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

Décisions :

Sur la base de l'évaluation des offres, le Comité a jugé l'offre de ABG conforme aux exigences du dossier. Son offre d'un montant d'**Un Million Quatre Cent Quarante Mille (1 440 000) Ouguiyas** TTC est la moins disante et lui attribue par conséquent le marché susmentionné, pour un montant de **1 440 000 MRU**.

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ANARPAM.
- Un délai de recours de trois jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures 00 mn.

Le Président de la séance

Mohamed El Mokhtar Dahmada

Ont signé :

Membres :

- Ahmed Vadel Sidi
- M. Cheikhna Emine

Signature
Signature



Nouakchott le 11/11/2021